

DIRECTION DE LA CULTURE  
EB/CG

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008

### DELIBERATION

#### **OBJET : Aide du département à la restauration des archives communales anciennes**

Il est envisagé de poursuivre la restauration des archives communales anciennes, et d'en confier la charge à la Reliure du Limousin domiciliée à Malemort sur Corrèze.

Les registres suivants qui ont reçu l'avis technique favorable des archives départementales sont concernés :

- Délibérations du conseil municipal de 1848 à 1860.
- Recensement de la population de 1846 et 1861.

Pour 2008, la somme de cette remise en état est de 1 521,00 € H.T.

Le conseil général accorde une subvention à hauteur de 25% du montant H.T.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter du conseil général cette aide.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales» et «finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier», après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **AUTORISE** le maire à solliciter cette aide auprès du conseil général.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le maire

Loïc LE MEUR